



INTERCO
Communauté
de Strasbourg



N° 1014 – 23 septembre 2019

ARC : RÉSEAU MILITANT

Le Congrès confédéral de Rennes a acté en 2018 la mise en place du dispositif Accompagnement ressources conseil (ARC) à destination des militants des administrations et des entreprises.

Ce faisant, il a créé un droit à l'accompagnement auquel doit correspondre une offre multicanale structurée et accessible.

Le dispositif se met en place progressivement.

La partie « Ressources » est aujourd'hui opérationnelle et accessible à tous via l'espace Adhérent sur le site de la **CFDT**.

« Ressources » a pour objectif de favoriser l'accès aux ressources **CFDT** et les échanges entre militants. Il s'agit de la mise en ligne d'un espace à destination des militants d'entreprise ou d'administration, dans lequel ils pourront trouver les outils nécessaires à leur mandat. Ils pourront aussi y échanger des coups de main et des informations. Cet espace est construit à partir de contenus mutualisés.

Comment accéder à l'espace « Ressources » ?

Rendez-vous sur www.cfdt.fr et connectez-vous à l'« espace adhérents ».

C'est l'occasion de vous identifier si ce n'est pas encore fait.

Pour activer votre compte, munissez-vous de votre carte d'adhérent où vous trouverez votre numéro personnalisé d'adhérent (NPA).

L'espace « Ressources » se compose :

- de fiches thématiques pour avoir rapidement une réponse et des conseils de premier niveau, - de groupes de discussion,
- d'outils militants tels que des tracts, des outils méthodologiques...

À découvrir dès maintenant !



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Consultez le site internet de la CFDT-EMS.
www.cfdt-cus.net

Réforme des retraites

L'exécutif face à ses responsabilités

Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites (HCRR), a présenté aux partenaires sociaux **ses préconisations sur la réforme des retraites**.

Ce moment **marque la fin d'une première étape de la concertation initiée il y a plus d'un an** et dans laquelle la **CFDT** a pris toute sa part.

La CFDT revendique une réforme globale du système de retraites depuis de nombreuses années.

La parole de la **CFDT** tout au long de la concertation s'est appuyée sur les 120 000 répondants de l'enquête Parlons Retraites, traduits dans le Manifeste pour les retraites, publié en octobre dernier.

Le système envisagé, plus contributif et plus juste, doit profiter aux travailleurs les moins favorisés, ceux qui ont les carrières les plus heurtées et les moins dynamiques.

Pour la CFDT il y a des éléments positifs comme par exemple :

- un système par répartition, contributif et solidaire,
- un système universel, mais pas uniforme,
- le principe de la garantie à 100% des droits acquis,
- le maintien du dispositif des carrières longues,
- le principe d'un minimum de pension,
- une majoration pour enfant dès le premier enfant,
- un objectif de maintien du niveau de vie de la personne veuve pour la réversion,
- l'intégration des primes des fonctionnaires et des agents des régimes spéciaux dans l'assiette de cotisations,
- une transition progressive

Pour la CFDT il reste des éléments à améliorer comme par exemple :

- le niveau minimum de pension. Nous revendiquons 100% du SMIC net pour les plus petites pensions et non 85% comme proposé (ce qui était déjà l'objectif posé dans la loi de 2003 pour 2008 et non réalisé à ce jour),
- l'indexation des pensions sur les salaires et non sur l'inflation,
- la réversion : notre revendication est d'en faire bénéficier également les personnes Pacsées (et non simplement les personnes mariées).
- la majoration pour enfant : pour la CFDT, cette majoration doit être forfaitaire (et non proportionnelle au revenu) pour être davantage distributive, donc plus juste.

RAPPEL

Si vous changez de service, de domicile ou de banque, pensez à nous transmettre vos nouvelles coordonnées :

- par téléphone au 03 88 34 30 91
- par messagerie à syndicat.cfdt@strasbourg.eu

afin que nous puissions mettre notre fichier à jour.

Si vous partez à la retraite pensez à nous le signaler.

Merci d'avance.

Réforme des retraites (suite)

Pour la CFDT il y a des éléments insuffisants comme par exemple :

- préciser le processus exact de transition et de garantie des droits acquis.

Il s'agit d'un point à approfondir car aujourd'hui les règles de calcul ne sont pas détaillées. La CFDT restera vigilante pour que cette garantie soit effective et juste. Les droits des actifs ne doivent pas faire les frais de la réforme.

- la prise en compte complète de la pénibilité au travail.

Sa prise en compte est insuffisante aujourd'hui tant dans le privé que dans le public. Il s'agit d'un élément essentiel de justice sociale : nous ne serons pas tous égaux devant la retraite tant que nous ne serons pas tous égaux devant le travail.

La CFDT restera mobilisée pour que cette question soit abordée.

- le développement de la retraite choisie et progressive.

L'aménagement des fins de carrières est une revendication partagée par l'ensemble des salariés, parce qu'on ne travaille pas à 60 ans de la même manière qu'à 30 ans.

La CFDT milite pour un véritable droit à l'aménagement des fins de carrière.



Enfin, pour la CFDT il y a clairement des lignes rouges :

- **l'âge pivot** : la CFDT est totalement opposé à l'introduction d'un âge du taux plein à 64 ans identique pour tous dès 2025.

Cette mesure est anxiogène, contre-productive et injuste.

- **le financement du système** : la CFDT se félicite de l'intention du Gouvernement de ne pas insérer dans le projet de financement de la sécurité sociale pour 2020 de mesures paramétriques (augmentation de la durée de cotisation par accélération la réforme Touraine).

Cette intention restera à confirmer.

Par ailleurs, si le retour à l'équilibre du système de retraites en 2025 est louable, la CFDT est en désaccord avec l'analyse du gouvernement sur l'origine du déficit du système de retraites : le déséquilibre du système ne provient pas d'une non-maitrise des dépenses, mais de ressources qui ont diminué du fait de choix indépendants du système de retraite.

La CFDT continuera de peser dans la deuxième phase de concertation qui va s'ouvrir en amont de l'écriture du projet de loi.

Elle y portera son exigence de justice sociale particulièrement en faveur des plus pauvres, des femmes et des jeunes et s'attachera à la création dans cette réforme de droits nouveaux dignes de la retraite du XXI^{ème} siècle.

C'est maintenant au Gouvernement de se prononcer sur la réforme qu'il veut conduire, et de décider s'il veut saisir l'occasion pour répondre à la demande de progrès social que porte la CFDT.



Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Une commission plénière CHSCT aura lieu le **jeudi 26 septembre 2019**, plusieurs points sont à l'ordre du jour :

L'avis du CHSCT est sollicité sur la prise en compte, des impacts liés aux projets d'évolution des services ou de travaux, sur les conditions de travail des agents.

Points pour avis :

Projet de passage à 32 heures des opérateurs SIRAC

Direction de la sécurité - Suite commission 2 du 10 septembre 2019

Projet de réorganisation du service Maintenance bâtiment

Direction de la construction et du patrimoine bâti - Suite commission 2 du 10 septembre 2019

Point amiante – Suivi des interventions sur des matériaux amiantés - Validation de 4 modes opératoires

Direction de la construction et du patrimoine bâti - Direction des ressources et de la logistique - Direction des ressources humaines

Document unique d'évaluation des risques de la Direction de l'urbanisme et des territoires

Direction de l'urbanisme et des territoires - Suite commission 2 du 10 septembre 2019

Rénovation du musée Zoologique

Direction de la Culture - Suite commission du 12 septembre 2019

Installation du Centre Technique du Livre de la médiathèque Nord à la Médiathèque Olympe de Gougues

Direction de la Culture - Suite délégation culture du 11 juin 2019

Projet de travaux école Erckmann Chatrian

Direction de l'enfance et de l'éducation - Suite commission 2 du 12 septembre 2019

Projet de travaux école Finkwiller

Direction de l'enfance et de l'éducation - Suite commission 2 du 12 septembre 2019

Etude d'impact sur les conditions de travail du recours à entreprise pour le nettoyage des écoles - phase 7

Direction de l'enfance et de l'éducation - Suite commission 2 du 12 septembre 2019

Points pour discussion :

Bilan à un an de la mise en œuvre du PIRA

Direction de la culture - Suite CHSCT du 3 juin 2019

Réservation en ligne des repas des cantines scolaires – Analyse et présentation des résultats de l'enquête menée auprès des agents-es

Direction de l'enfance et de l'éducation

Amélioration du dispositif d'accompagnement des agents-es victimes d'agression - Assistance au dépôt de plainte par un avocat.

Information

Nous vous proposons d'envoyer le « LIEN » en version électronique.

Le coût financier pourrait être réduit et les arbres de nos forêts préservés.

Il suffit de nous donner votre accord en nous communiquant votre adresse Email.

Merci pour la planète et merci à vous tous qui y participerez.

**Syndicat CFDT – Intercos
de l'Eurômetropole de STRASBOURG**

Locaux : Immeuble de la Bourse - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : syndicat.cfdt@strasbourg.eu

Adresse postale :
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX

